

Bibliothèque de Domancy

Règlement intérieur

La bibliothèque de Domancy est une association loi 1901, gérée par des bénévoles et subventionnée par la mairie de Domancy

Horaires d'ouverture au public

**Tous les mercredis et tous les samedis (sauf jours fériés)
de 16H à 19H**

 Les bénévoles sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources de la bibliothèque

 L'accès à la bibliothèque est libre et gratuit.

 Les documents sont le bien de tous, leur consultation nécessite le plus grand soin.

Les  enfants mineurs fréquentent la bibliothèque sous la seule responsabilité de leurs parents. Les parents sont seuls responsables du choix des documents empruntés par leurs enfants.

 Une cotisation annuelle par famille est demandée chaque année.

 L'emprunt de documents est réservé aux usagers qui sont adhérents à la bibliothèque et à jour de leur cotisation.

 Chaque adhérent est responsable des documents qu'il emprunte et s'engage à respecter les conditions de prêt :

Pour une durée de 3 semaines, les ADULTES peuvent emprunter jusqu'à 5 livres et les ENFANTS jusqu'à 10 livres .

Le prêt des NOUVEAUTES est limité à 2 livres par personne pendant 2 semaines.

 Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

BONNE LECTURE A TOUS